

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

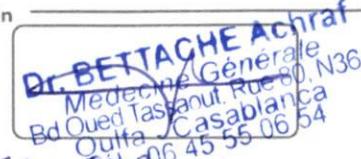


Déclaration de Maladie

N° W21-627208

187250

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 10526			
Société : R.A.M.			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : KAIMEZ - ABDELLAH			
Date de naissance : 08-05-1974			
Adresse : Rue 06 N° 16 EL AÏA HAY ELOUFTA			
Tél. : 06 62 33 97 20 Total des frais engagés : 4020 Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 Dr. B. BITTACHE Achraf Médecin Généraliste Rue 06, N° 36 Bd Oued Tassanit, Casablanca Outa 206 45 55 06 54 Tel: 06 45 55 06 54			
Date de consultation : 08/11/2023			
Nom et prénom du malade : KAIMEZ TAHIA			
Age: 45 ans.			
<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Lié de parenté :			
Nature de la maladie : Syndrome grippal			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 08/11/2023

Signature de l'adhérent(e) : M. KAIMEZ TAHIA



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08			200 Dhs	INP : INPE:06130077
12	C1			
20/93				Dr. BETTACHE Achraf Médecin Généraliste Medecin de la Kasbah Rue 80, N°36 Oued Tassaout, Casablanca 55 06 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Dernier état	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SELMA HASSOUNI 56, Boulevard Oued Sebat tél: 05 22 90 50 06 - CASABLANCA INPE 1952	08/12/2023	270.30

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le : 08/12/2023

Patient, KAIMES TAHA.

79.70

1). Azise 500 mg



22.00

2). Clante 10 mg



22.00

3). Rhumix sachets



40.00

4). Neofortan 40 mg



34.70

5). Rectyl 50g



PHARMACIE SALAHEDDINE

SELMA HASSOUNI

756, Boulevard Oued Sebou
Tél.: 05 22 90 50 06 - CASABLANCA

79.70
PPV 79DH70
PER 06/26
LOT M2219

LOT : 5386
PER : 12 - 25
P.P.V : 22 DH 00

Rhumix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH
6 118000 191032

NEOFORTAN® 40 mg

PPU 40DH00
EXP 04/2026
LOT 310172

PPV 34DH70
EXP 05/2026
LOT 35033

Dr. BETTACHE ACHRAF
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout, Rue 80, N°36
Tél. 05 22 91 50 40

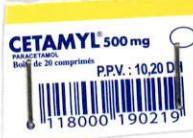
Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36, 1er étage, Lot El Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 22 91 50 40

-10.20

6). Cetamyl 500 mg

2x2 g



45.40

7). Diphalac 500 mg

1c/sx3 g



16.30

8).

Kangylise 500 mg

1 g/sx2 g



27.0.30

DT. BETTACHE Achraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassavil, Rue 80, N36
Oulfa, Casablanca
Tel: 06 45 55 06 54

PHARMACIE SALAHEDDINE
SESSMA HASSOUNI
756, Boulevard Oued Sebou
Tél: 05 22 90 50 06 - CASABLANCA